

PROCÈS-VERBAL DE LA 336^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 13 MARS 2024, À 19H00.

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absent :

M. Sébastien Lebrun, président

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-336-1 Ouverture de la séance

À 19h03, le président suppléant, monsieur Aurèle Gravel, constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2024-336-2 Administration générale

2024-336-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2024 et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-051

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois les points 2.3 et 7.3.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 29 février 2024

- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.5 Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-011 relatif à la « politique de gestion documentaire de la localité de Radisson »
- 2.6 Autorisation – Remboursement des frais de déménagement
- 2.7 Contrat d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité - « Les Entreprises Farida Berri Inc. »
- 2.8 Approbation - Description des tâches pour le poste d'adjoint administratif - Réceptionniste
- 2.9 Autorisation de signature - « Licence de droits d'auteur »
- 2.10 Résolution relative à la constitution du comité 50e
- 2.11 Nomination des représentants sur le comité de la bibliothèque
- 2.12 Embauche temporaire d'une archiviste
- 2.13 Autorisation d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur archives (GALA)- BAnQ - Calendrier de conservation des documents de la Localité
- 2.14 Location – logement pour stagiaire
- 2.15 Condoléances pour le décès de monsieur Mario Gagnon

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre 12 décembre 2023 concernant les feux de forêt
- 3.2 Dépôt du rapport annuel d'activité du Service de sécurité incendie - 2023
- 3.3 Croix Rouge – Autorisation de paiement
- 3.4 Recondution de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

4. Transport

- 4.1 Demande – Mikuen Services Environnementaux

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de février 2024
- 5.2 Dépôt du rapport annuel de l'eau potable pour l'année 2023

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois du février 2024
- 7.2 Appui- projet d'implantation d'un centre d'opération d'écocentre sur le lot 6 217 962
- 7.3 Logiciel de gestion des permis – Acquisition

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mars 2024
- 8.2 Dépôt du rapport de demande de subvention
- 8.3 Demande de subvention – ARBJ – Projet « Fête nationale des québécois et Québécoise de Radisson 2024 »
- 8.4 Autorisation - Demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James (LSBJ) dans le cadre du programme « Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés »
- 8.5 Autorisation - Demande d'aide financière à la Société du Plan Nord — projet « Salle de vidéoconférence adaptée et destinée aux aînés et aux personnes à mobilité réduite»
- 8.6 Adhésion à l'association québécoise du loisir municipal (AQLM)

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 335^{me} séance ordinaire du 7 février 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-052

D'ADOPTER le procès-verbal de la 335^{ème} séance ordinaire tenue du 7 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 29 février 2024

[Ce point est remis à une séance ultérieure](#)

2024-336-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil Local en prennent connaissance.

2024-336-2.5

Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-011 relatif à la « politique de gestion documentaire de la localité de Radisson »

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Judy Boissonneault, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-011 relatif à la « Politique de gestion documentaire de la localité de Radisson »

2024-336-2.6

Autorisation – Remboursement des frais de déménagement

ATTENDU QUE le conseil local de Radisson a adopté le 7 février 2023 le règlement numéro 2024-009 relatif à « la Politique de remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson »

ATTENDU QUE l'employé no. 357 a récemment quitté son poste d'emploi et il doit rembourser une partie des frais de déménagement payés par la Localité conformément à la politique 314.4 ;

ATTENDU QUE le conseil local désire appliquer la nouvelle politique numéro 2024-009 à tous les employés travaillant actuellement et ayant récemment quitté la Localité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-03-053

QUE le conseil Local s'engage à appliquer la présente politique numéro 2024-009 à tous les employés travaillant actuellement pour la Localité ainsi qu'à ceux ayant récemment quitté la Localité, sans exception ;

QUE ce conseil autorise le directeur général M. Nabil Boughanmi à préparer un projet de quittance à signer avec l'employé no. 357 tenant compte des dispositions de la nouvelle politique numéro 2024-009;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.7

Contrat d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité - « Les Entreprises Farida Berri Inc. »

ATTENDU QU'il est nécessaire de confier à une entreprise le mandat pour des travaux d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité;

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner a été envoyée aux quatre (4) entreprises suivants : « Construction Paradox Inc. », « Excavation Taïga », « Les Entreprises Farida Berri », et « Services d'entretien Aljanet » ;

ATTENDU QUE la Localité a reçu une (1) soumission qui se lit comme suit:

Soumissionnaire Entreprises Farida Berri

- Nombre heures/semaine 10
- Taux horaire 60h
- Prix 600\$/ semaine

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-054

D'OCTROYER le contrat à « Les Entreprises Farida Berri Inc. », au montant de 600 \$/semaine, plus les taxes applicables, étant la seule soumission reçue et conforme au devis « pour des travaux d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité » pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 ;

QU'à la fin de ladite période ce contrat sera automatiquement prolongé aux mêmes conditions pour une période supplémentaire jusqu'à ce que le mandat soit accordé à un soumissionnaire intéressé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.8

Approbation – Description des tâches pour le poste d'adjoint(e) administratif(ive) - Réceptionniste

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une réorganisation administrative de la Localité, de revoir les rôles et les descriptions de tâches ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire établir clairement les rôle et les descriptions de tâches des employés ;

CONSIDÉRANT le projet de descriptions de tâches proposé par le Comité des ressources humaines concernant le poste d'adjoint(e) administratif(ive) – Réceptionniste.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-055

QUE le conseil accepte le rôle et les descriptions de tâches du poste d'adjoint(e) administratif(ive) – Réceptionniste tel que soumise par le comité RH ;

QUE les ententes de travail en vigueur soient modifiées pour apporter les adaptations nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.9

Autorisation de signature - « License de droits d'auteur »

ATTENDU la résolution numéro R2024-01-011 autorisant la tenue de stage de formation en milieu de travail de Mme Andrée Bastien pour la réalisation du Projet intitulé « Mémoires de Radisson » en partenariat avec la *Société d'histoire de la Baie-James* ;

ATTENDU QUE les droits de propriété intellectuelle sont des droits exclusifs que détient la Localité de Radisson sur les documents qu'elle produit ou publie, soient des textes, des jugements, des photos, etc., sont réalisés soient par ses employés, un service, un organisme communautaire, un organisme public ou un tiers qui a cédé sa propriété à pour à la Localité ;

ATTENDU QUE la Localité conserve tous ses droits d'auteur à l'égard de toute captation et nul ne peut reproduire, rediffuser, modifier, altérer ou utiliser de manière inappropriée toute captation de la Localité sans avoir, au préalable et par écrit, obtenu l'autorisation de celle-ci ;

ATTENDU QU'il y'a eu de signer une convention « License de droits d'auteur » entre Localité de Radisson et la *Société d'histoire de la Baie-James* ;

ATTENDU QUE les informations contenues dans le présent projet « Mémoires de Radisson » sont une propriété de la Localité de Radisson partagée avec la *Société d'histoire de la Baie-James*. À moins d'avis contraire, les termes de la convention s'appliquent à tous les documents, données, compilations, photos et autres œuvres qui sont utilisé ou publié dans le cadre du projet « Mémoires de Radisson ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-056

QUE le conseil local de Radisson autorise la signature d'une convention de « droits d'auteur » entre Localité de Radisson et la Société d'histoire de la Baie-James, afin de clarifier, notamment, les droits et responsabilités des donateurs et détenteurs du droit d'auteur ;

QUE localité de Radisson comme donateur, autorise la Société d'histoire de la Baie-James bénéficiaire de la présente licence à reproduire les documents décrits dans le cadre du projet « Mémoires de Radisson » et à les publier sous forme imprimées ou numériques, à les publier ou les adapter sous formes audiovisuelles, les exécuter ou les représenter en public, à les exposer ou à les communiquer au public par télécommunication, notamment par radio ou télévision ou par Internet, en toute langue et en toute version ;

QUE la Société d'histoire de la Baie-James comme donateur autorise la Localité de Radisson bénéficiaire à reproduire les mêmes documents décrits dans la section précédente ainsi que le documents final du projet « Mémoires de Radisson » et à les publier sous forme imprimées ou numériques, à les publier ou les adapter sous formes audiovisuelles, les exécuter ou les représenter en public, à les exposer ou à les communiquer au public par télécommunication, notamment par radio ou télévision ou par Internet, en toute langue et en toute version ;

QUE Localité de Radisson et la Société d'histoire de la Baie-James s'engage à respecter les règles suivantes :

- Pour une diffusion dans un médium électronique, un film, une vidéo, une diapositive ou sur un objet, le bénéficiaire mentionne au minimum : le *NOM DU DONATEUR* du document, s'il est connu, et le titre du document si celui-ci en porte un, le tout afin de respecter les droits moraux du créateur du document ;
- Pour une publication sur papier ou sur un autre support, le donateur exige que l'éditeur indique la référence complète et la provenance de chaque document publié, telle qu'inscrite au verso de la reproduction ou sur un feuillet l'accompagnant.
- Pour une exposition, le bénéficiaire indique la référence complète et la provenance de chaque document exposé, telle qu'inscrite au verso de la reproduction ou sur un feuillet l'accompagnant.
- Pour la publication ou l'exposition d'une partie d'un document, il inscrit ou fait inscrire, en plus de la référence complète et de la provenance, le mot « détail » ou « extrait », selon le cas.
- Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une nouvelle licence.

QUE le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, soient et sont autorisé à signer, pour et au nom de la Localité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

ATTENDU QUE la Localité désire participer par ses ressources humaines et financières à faire du 50^e anniversaire de Radisson un succès ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un comité 50^e ainsi que de nommer ses membres actifs pour planifier et réaliser diverses activités dans le cadre de cet événement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro R2024-01-011 autorise l'embauche de la stagiaire Mme Andrée Bastien pour appuyer le comité 50^e dans la réalisation du projet « Mémoires de Radisson » ;

ATTENDU QUE ce comité est composé d'un membre élu représentant le Conseil local, d'un membre fonctionnaire de la Localité - responsable du projet, des membres citoyens bénévoles ainsi que de partenaires communautaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-057

QUE le conseil local désigne les personnes suivantes comme membres constitutifs du comité 50^e :

MEMBRES (ACTIFS) DU COMITÉ - CITOYENS

- | Nom | Responsabilités |
|----------------------------------|--|
| • Hélène Pelletier | projet archive et exposition |
| • Hélène Desgranges | projet archive, exposition,
<i>Projet vitrail, projet des nouvelles du Nord</i> |
| • Corrine Boussin, | membre du Comité |
| • Maxime Grenier | membre du Comité |

MEMBRES DU COMITÉ - PARTENAIRES

- | Nom | Responsabilités |
|---|--|
| • Marie-Claude Labbé, organisatrice communautaire..... | CRSSSBJ
<i>Publicité, soutien à l'animation des rencontres,
logistique et matériel promotionnel</i> |
| • Marie-Claude Duchesne, Superviseur du stage | SHBJ
<i>SHBJ :Société d'histoire de la Baie James</i> |
| • Andrée Bastien, Stagiaire Archives | Cegep de l'outaouais |
| • Éric Hamel | responsable spectacle
<i>Venue de Jean-Paul Fontaine</i> |

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU :

- **DE NOMMER** la conseillère Mme **Suzanne Pelletier**, à titre de membre représentant du conseil local pour siéger au comité 50^e ;
- **DE DÉSIGNER** le Coordonnateur des loisirs, monsieur Mathieu Desroches en tant que responsable du projet ;

- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Localité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.11 Nominaton des représentants sur le comité de la bibliothèque

ATTENDU QUE la résolution numéro R2023-10-183 autorisant la nomination des représentants sur le comité de la bibliothèque ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du comité de la bibliothèque suite au départ de certains employés de la Localité ;

ATTENDU QUE Madame Hélène Desgranges s'est portée volontaire pour assumer le poste de bénévole pour la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-058

QUE Mme Judy Boissonneault, conseillère, soit nommée représentante du conseil auprès de la bibliothèque municipale et du Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec ;

QUE soit autorisé monsieur Mathieu Desroches, d'agir à titre de représentant administratif de la localité auprès de la bibliothèque de Radisson et du Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec (RBATNQ) ;

QUE le conseil accepte Mme Hélène Desgranges à titre de bénévole pour la bibliothèque de Radisson ;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro R2023-10-183.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.12 Embauche temporaire d'une archiviste

ATTENDU QUE la Localité de Radisson dispose d'une très grande quantité de documents qui n'ont pas fait l'objet d'analyse quant à la nécessité de les conserver ;

ATTENDU QUE selon la *loi sur les archives*, la Localité doit respecter un calendrier de conservation pour certains dossiers d'archives ;

ATTENDU QUE le conseil désire embaucher une personne spécialisée dans le domaine de l'archivistique pour mettre en place un système d'archivage selon les normes de BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) ;

ATTENDU QUE Madame Andrée Bastien, étudiante du Cégep de l'Outaouais, en technique de la documentation, gestion de l'information et des archives a manifesté son intérêt à s'occuper de ce travail ;

ATTENDU l'entente de travail fournie par le directeur général et greffier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-03-059

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'embauche temporaire de Madame Andrée Bastien au poste de préposé aux archives à raison de 21 heures par semaine et ce à compter du 14 mars 2024 jusqu'à 18 mai 2024 ;

QUE soit autorisée la signature de l'entente de travail de Andrée Bastien tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.13

Autorisation d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur archives (GALA)- BAnQ - Calendrier de conservation des documents de la Localité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 1° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et chacune de ses modifications ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE Localité de Radisson n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-03-060

QUE la Localité de Radisson autorise le directeur général et greffier Nabil Boughanmi, ou en son absence, la greffière adjointe Madame Annie Juteau, à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par l'intermédiaire du logiciel Gala ;

D'AUTORISER Madame Andrée Bastien à accéder au logiciel GALA afin d'intégrer les nouvelles règles du calendrier ;

D'AUTORISER Madame Andrée Bastien de communiquer avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dans le cadre de sa mission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-2.14 Location – Logement pour stagiaire

CONSIDÉRANT QUE la Localité a fait parvenir à deux entreprises, une demande de soumission sur invitation concernant la location d'un logement pour 3 mois ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit:

Fournisseurs: **Prix (taxes incluses)**

- Hébergement Zénith 1 400,00 \$/mois
- Location Radisson. 1 437,00 \$ /mois

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-061 **QUE** le conseil local accepte la soumission d'Hébergement Zénith, au montant de 1 400 \$ par mois (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.15 Condoléances pour le décès de monsieur Mario Gagnon

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Mario Gagnon :

“C'est avec beaucoup de tristesse que le Conseil et le personnel de la Localité de Radisson avons appris le décès de monsieur Mario Gagnon”.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-062 **QUE** tous les membres du Conseil de la Localité de Radisson offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Mario Gagnon ainsi qu'à leurs proches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-3**Sécurité publique**

2024-336-3.1

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2023 concernant les feux de forêt

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance.

2024-334-3.2

Dépôt du rapport annuel d'activité du Service de sécurité incendie - 2023

Le directeur général et greffier dépose le rapport annuel du Service de sécurité incendie pour l'année 2023.

2024-336-3.3

Croix Rouge – Autorisation de paiement

ATTENDU QUE le territoire de la Localité de Radisson était soumis, en juillet 2023, à un danger imminent qui nécessite la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes qui s'y trouvent ;

ATTENDU QUE le conseil local a décidé le 14 juillet d'évacuer les citoyens de Radisson et les l'héberger à un hôtel à Montréal ;

ATTENDU QUE la localité a reçu la facture no. 202307R de la « croix rouge », pour le service de restauration offert à l'hôtel du 24 au 28 juillet 2023 pour un montant total de 9 555 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-03-063

D'AUTORISER le paiement de la facture no. 202307R, pour un montant de 9 555 \$, plus les taxes applicables ;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture, cette dépense a été réclamée au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Aide financière liée aux feux de forêt ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-3.5

Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Localité de Radisson arrive à échéance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-064

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Localité de Radisson ;

QUE la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-4

Transport

2024-334-4.4

Demande de révision de facturation – Mikuen Services Environnementaux

ATTENDU QUE l'entreprise « Mikuen – iCAN » a adressé une demande à Localité le 9 février 2024 pour réviser sa facturation, notamment concernant les points suivants :

- La majoration de 25% de service fournie aux compagnie non-résident de Radisson ;
- Les frais d'intérêts ;
- Procédures de paiement et émission de quittance finale.

ATTENDU le Règlement no 2023-07 modifiant le règlement no 13.5 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE les entreprises de la région, notamment à Radisson, ont perdu des revenus en raison des feux de forêt.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-03-065

QUE le conseil prenne note de la demande de l'entreprise Mikuen – iCAN ;

QUE tarification du service LEET est fixé par le Règlement no 2023-07 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson.

QUE ce conseil autorise l'application de frais d'intérêt sur les factures antérieures jusqu'au 9 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-5 Hygiène du milieu

2024-336-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de février 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

2024-336-5.2 Dépôt du rapport annuel de l'eau potable pour l'année 2023

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel de l'eau potable pour l'année 2023.

2024-336-6 Santé et bien-être

2024-336-7 Aménagement, urbanisme et développement

2024-334-7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois du février 2024

Le rapport du service d'inspection pour le mois du février 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-334-7.2 Appui - projet d'implantation d'un centre d'opération d'écocentre sur le lot 6 217 962

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a reçu de M. Martin Paré, propriétaire de l'entreprise « Écocentre Taïga », entrepreneur général, une demande d'appui pour l'implantation d'un centre d'opérations écocentre sur le lot 6 217 962, et modification d'usage s'il y a lieu ;

ATTENDU QUE des matières sèches seraient entreposées temporairement sur ledit lot (avant transformation) ;

ATTENDU QUE le lot 6 217 962 serait principalement destiné au traitement du bois, du verre et éventuellement de la cellulose ;

ATTENDU QUE la transformation (recyclage) ou le broyage des produits s'effectuerait sur ledit terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-066

QUE le conseil local de Radisson appuie l'implantation d'un centre d'opérations d'écocentre sur le lot 6 217 962, et ce, dans le respect de la réglementation municipale et provinciale en vigueur ;

QUE ce conseil demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James d'apporter des modifications à l'usage du terrain si nécessaire pour aller de l'avant avec la réalisation de ce projet ;

QUE « Écocentre Taïga » doit s'assurer d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du Ministre conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec (LQE), ainsi que toute autre autorisation requise par les lois provinciales ;

QUE « Écocentre Taïga » doit s'assurer d'obtenir au préalable un permis délivré par un inspecteur nommé par la localité de Radisson ou le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) conformément à la réglementation en vigueur ;

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution numéro R2017-02-010 adoptée le 14 février 2017.

2024-334-7.3

Logiciel de gestion des permis – Acquisition

[Ce point est remis à une séance ultérieure](#)

2024-336-8

Loisirs et culture

024-334-8.1

Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mars 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de mars 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-067

D'APPROUVER, pour le mois de février 2024, un budget de 4 849 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-8.2 Dépôt du rapport de demande de subvention

Le conseil prend note de la remise du rapport sur les demandes de subventions gouvernementales.

2024-334-8.3 Demande de subvention – ARBJ – Projet « Fête nationale des québécois et québécoise de Radisson 2024 »

CONSIDÉRANT QUE Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James ;

CONSIDÉRANT QU'IL y aurait lieu d'autoriser un représentant à déposer une telle demande d'aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson .

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-068

D'AUTORISER monsieur Mathieu Desroches, coordonnateur des loisirs, des sports, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière à l'ARBJ (Administration régionale Baie-James) pour et au nom de la Radisson ;

D'AUTORISER tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l'information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d'une demande d'aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document administratif, notamment la convention d'aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-8.4 Autorisation - Demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James (LSBJ) dans le cadre du programme « Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés »

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont pris connaissance du sujet en titre ;

ATTENDU QUE le programme de « Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés » vise à encourager les organismes de la région à se doter, à améliorer ou à diversifier une ou plusieurs banques de prêt de matériels et d'équipements destinés à la population en matière de sport, de loisir, d'activité physique et de plein air ;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment une meilleure accessibilité à la pratique d'activités récréatives, sportives, physiques et de plein air en rendant accessible gratuitement ou à peu de frais, du matériel durable, en bon état et sécuritaire ;

ATTENDU QUE ce programme a également pour objectif de favoriser la pratique régulière de ces types d'activités, de façon durable, auprès de la population par l'entremise du prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés ;

ATTENDU QUE la Localité de la Radisson désire présenter une demande d'aide financière auprès de « Loisir Sport Baie-James (LSBJ) » dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-03-069

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière auprès du Loisir Sport Baie-James (LSBJ) ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-trésorière madame Annie Juteau, à signer tout document relatif tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-8.5

Autorisation - Demande d'aide financière à la Société du Plan Nord — projet « Salle de vidéoconférence adaptée et destinée aux aînés et aux personnes à mobilité réduite »

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont pris connaissance du sujet en titre ;

ATTENDU QUE les aînés et les personnes à mobilité réduite ont de la difficulté à disposer de services spécifiques répondant à leurs besoins en raison de l'éloignement de Radisson dans le Nord-du-Québec ;

ATTENDU QUE les aînés et les personnes à mobilité réduite ont manifesté leur intérêt à La localité de Radisson pour avoir une salle communautaire adaptée à leurs besoins et bien équipé d'un système de vidéoconférence ;

ATTENDU QUE la Localité désire présenter une demande d'aide financière auprès de « la Société du Plan Nord » dans le cadre du programme « Aide financière pour les initiatives nordiques » pour financer le projet de la « Salle de vidéoconférence adaptée et destinée aux aînés et aux personnes à mobilité réduite » ;

ATTENDU QUE ce projet vise à créer un espace commun pour les citoyens notamment les aînés et les personnes à mobilité réduite afin de faciliter leur rassemblement et de leur permettre de communiquer à distance avec tous les organismes régionaux et provinciaux pouvant leur offrir des services ;

ATTENDU QUE « Emploi et Développement social Canada (EDSC) » a accordé une aide financière de 25 000 \$ pour le financement de ce projet dans le cadre du « Programme Nouveaux Horizons (PNHA) pour les aînés a été approuvé au montant »

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-03-070

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière de 91 700\$ à « la Société du Plan Nord » dans le cadre du programme « Aide financière pour les initiatives nordiques », et ce pour financer une partie du projet d'implantation d'une salle de visioconférence adaptée et destinée aux aînés et aux personnes à mobilité réduite mobilité ;

QUE la localité de Radisson s'engage à fournir les équipements/les outils et les ressources humaines nécessaires pour aider les aînés et les personnes à mobilité réduite de se rassembler et de communiquer avec tout organisme local, régional ou provincial que peut leur offrir des services particuliers ;

QUE « Emploi et Développement social Canada (EDSC) » a confirmé sa contribution financière de 25 000 \$ pour le financement de ce projet dans le cadre du « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) a été approuvé au montant » ;

QUE Localité de Radisson confirme la signature de l'entente du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés avec EDSC ;

QUE Localité de Radisson contribue financièrement au projet pour un montant de 13 052 \$, et pour ce faire, autorise l'assistance-trésorière à imputer cette somme à même le poste budgétaire 03.800.97.000 ;

QUE le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, sont autoriser à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-8.6

Adhésion à l'association québécoise du loisir municipal (AQLM)

ATTENDU QUE la cotisation annuelle à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) permet d'inscrire tous les professionnels en loisir à titre de membres officiers ainsi que les élus à titre de membres délégués;

ATTENDU QUE l'AQLM représente les professionnels du loisir municipal au Québec et fait la promotion de leur champ d'intervention et de leur expertise auprès des instances gouvernementales et paragouvernementales, ainsi qu'auprès de nombreux partenaires associatifs ;

ATTENDU QUE l'AQLM offre à ses membres des activités de formation via le programme de l'Alliance québécoise du loisir public, conférence annuelle du loisir municipal (CALM) et Tournée de l'AQLM ;

ATTENDU QUE les membres ont le droit d'accéder aux publications de l'AQLM et aux documents de la Bibliothèque électronique en loisir de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-03-071

D'AUTORISER la Localité de Radisson à adhérer à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ;

D'AUTORISER un paiement au montant de 325,00 \$, avant taxes, concernant l'adhésion à l'AQLM ;

DE DÉFRAYER ces coûts d'adhésion, incluant les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-336-9

Affaires diverses

2024-336-10

Période de questions

Des questions posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes

- Q1, (Citoyen) : Question concernant la « Salle de vidéoconférence » ?
- RE1, (président suppléant) : Nous recherchons du financement auprès de la Société du Plan Nord. Notre contribution est déjà budgétisée
- Q2, (Citoyen) : avez-vous reçu le rapport de la réunion du 12 décembre concernant les feux de forêt?
- RE2, (président suppléant) : Oui, le rapport est déposé et tous les membres du conseil en sont conscients.
- Q3, (Citoyen) : l'un d'entre vous participera-t-il à la réunion du SOPFEU en avril ?

- *RE3, (président suppléant) : nous serons présents à la formation du 5 avril à la Sarre concernant le Plan de Sécurité Civile.*
- *Q4, (Citoyen) : Question concernant le point 2.10, il y a d'autres personnes qui participent aux réunions et activités du 50^e comité, mais qui ne sont pas mentionnées dans votre résolution, pourquoi ?*
- *RE5, (président suppléant): Nous avons indiqué dans la résolution les membres actifs, mais cela n'empêche pas d'autres personnes de vouloir participer au comité 50^e*

2024-336-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

R2024-03-072

ET RÉSOLU de clore la séance à 14H55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Aurèle Gravel
Président suppléant
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James